

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 1/2/3

25^e année · mercredi 19 janvier 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



Partout en Suisse, des stands se sont tenus le week-end dernier pour recueillir des signatures contre la réforme AVS 21. Une vaste alliance, réunissant syndicats, partis de gauche et collectifs féministes ont lancé le référendum contre ce démantèlement des retraites sur le dos des femmes. **PAGE 3**

LA CAMPAGNE EST LANCÉE!

POINT DE MIRE

Pour que nos rêves deviennent réalité

Sylviane Herranz

De nombreux rêves, voeux, souhaits ont été émis à l'aube de cette année 2022. D'abord, que ce fichu virus nous laisse en paix, que les laissez-passer de toutes sortes soient abolis, que les droits et les libertés de chacun soient rétablis et garantis. Ensuite que cette pandémie ne laisse pas dans son sillage un flot de pauvreté et de détresse, comme elle a déjà commencé à le faire.

Bien sûr on peut rêver. Mais nous savons qu'il sera nécessaire de nous battre pour stopper cette précarité galopante et la destruction de nos acquis sociaux. En premier lieu pour que le référendum contre AVS 21 et le démantèlement à petit feu de nos retraites aboutisse. Et pour que l'on se mobilise largement afin que cette contre-réforme soit véritablement enterrée lors de sa probable votation en septembre. Parce qu'après plusieurs refus populaires de la hausse de l'âge

de la retraite des femmes, et face à la violation, depuis plus de trente ans, de l'égalité salariale, il est temps que la démocratie soit respectée. AVS 21 est un projet antisocial, économisant sur le dos des femmes déjà fortement affectées par les inégalités, et permettant de franchir un pas vers la retraite à 68 ou 70 ans avec sa trompeuse flexibilité qui incitera les plus démunis à prolonger leur activité.

On peut rêver, mais sans lutte collective, nos rêves risquent de se fracasser sur l'implacable logique économique de la finance et du capital, pour qui seuls comptent le rendement et la hausse frénétique du cours des actions.

En décembre, deux élues ont déposé au Conseil national une motion intitulée «Réduire le temps de travail». La Genevoise Stéfanie Prezioso, d'Ensemble à gauche, et la socialiste bernoise Tamara Funiciello demandent au Conseil fédéral de diminuer, dans un délai de 10 ans, la durée de la semaine de travail à 35 heures. Presqu'un quart de moins qu'actuellement, la moyenne suisse étant de 41,7 heures, soit une des plus élevées d'Europe. Cette durée, couplée à une productivité qui n'a cessé de croître, nous permet non seulement de rêver, mais d'être convaincus qu'une telle baisse est possible. La requête exige aussi que les bas et moyens revenus soient compensés intégralement. Là encore, nul doute que c'est réalisable. Comme le souligne Ensemble à gauche, ce qui était produit en 50 heures il y a 100 ans est réalisé en une

demi-journée seulement aujourd'hui... La motion relaie au Parlement la résolution adoptée par l'assemblée des délégués d'Unia le 4 décembre dernier. Cette dernière exigeait également, sans la chiffrer, une réduction massive du temps de travail. Une revendication qui s'inscrira dans la journée d'action de la Grève pour l'avenir prévue le 9 avril prochain, à laquelle le syndicat s'associe. La baisse du temps de travail permettrait de diminuer le stress et les situations d'épuisement professionnel, d'améliorer l'égalité entre hommes et femmes, de favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, de disposer de plus de temps pour les loisirs, et enfin de réduire la pression sur l'environnement.

La pandémie nous a fait prendre conscience que la machine s'était emballée, que seuls quelques nantis en profitent au détriment de l'immense majorité de la population, que l'humain aspire à autre chose qu'à être exploité 40, 45 et même 50 heures et plus par semaine. 2022 permettra-t-elle de faire bouger les lignes face à un patronat qui a déjà annoncé ses revendications de déréglementation? Permettra-t-elle de renforcer le rapport de force pour que nos rêves puissent devenir réalité? L'avenir nous le dira. Tout dépendra de notre engagement et de notre détermination à contrer les attaques en cours et à porter le drapeau des nécessaires avancées sociales. ■

PROFIL



Guillermo Fernandez, prêt à mourir pour la vie.

PAGE 2

DPD

Licenciements antisyndicaux dénoncés.

PAGE 5

JUSTICE

Droits des femmes: un mobile honorable.

PAGE 7

VOTATIONS

Place financière ou services publics?

PAGE 9

PRÊT À MOURIR POUR LA VIE

Guillermo Fernandez a fait 39 jours de grève de la faim devant le Palais fédéral. Et a gagné une bataille

Aline Andrey

«C'est un défi épique. Ce n'est que collectivement que nous nous en sortirons.» Et pourtant, c'est bien seul qu'il s'est assis devant le Palais fédéral le 1^{er} novembre dernier, un panneau autour du cou: «Grève de la faim pour le climat de nos enfants». «Aucune organisation ne soutenait ma démarche. Les deux dernières semaines avant de me lancer, j'étais désespéré. Mais dès la première heure, j'ai retrouvé foi en l'humanité. A 13 exceptions près, je n'ai rencontré que des gens bienveillants porteurs d'une force de changement. J'ai vécu des moments extraordinaires et surréalistes», raconte Guillermo Fernandez, une semaine après «sa victoire».

C'est au 39^e jour, le 9 décembre, que le père de famille gruyérien, 20 kilos en moins, a goûté à son premier morceau de banane. «C'était comme de manger pour la première fois de ma vie», s'exalte-t-il. Sa première revendication a été entendue: les parlementaires seront invités à une séance d'information sur le changement climatique le 2 mai prochain donnée par l'Académie suisse des sciences au Palais fédéral. «Je ne voterai plus que pour des femmes. Ce sont surtout elles qui m'ont soutenu», sourit Guillermo Fernandez, qui salue le courage de son épouse aussi. «C'est elle la véritable héroïne. Elle a continué de travailler et s'est occupée seule de nos enfants, tout en ayant une perception aiguë du risque vital que j'encourrais. Mes deux filles et mon fils ont compris que je faisais mon devoir de parent, celui d'être responsable de leur avenir.»

PARCOURS ATYPIQUE

Sentimentalement à gauche, anarchocommuniste s'il devait définir sa ligne politique, Guillermo Fernandez n'a pourtant jamais milité dans un parti et n'a pas peur des paradoxes. Fils de parents espagnols immigrés, son parcours est atypique et émaillé de moments étranges. Après une maturité scientifique, un passage par les Lettres avec le rêve de devenir écrivain, il étudie à l'EPFL en parallèle de son job d'agent de sécurité de nuit. Un poste qui lui vaudra de

vivre quelques braquages, de suspendre ses études, mais aussi de mettre au point un système informatique de surveillance qui vaudra à l'autodidacte un engagement dans la boîte qu'il garde. Auparavant, à 20 ans seulement, il fait le pèlerinage de Compostelle. «C'est fou ce que la marche est rapide», dit-il en souriant, 27 bougies plus tard. Sur le chemin, il se perd, participe à une fête de village rocambolesque, avant de prendre un chemin de traverse si isolé qu'il ne mangera pas pendant six jours. C'est son premier jeûne forcé. Quelques mois après, le catholique convaincu devient, après avoir lu Nietzsche, «un athée radical très préoccupé de trouver la bonne action à accomplir». La réponse tombera au moment de la naissance de sa fille aînée. «Pour la première fois, j'avais ce sentiment fort et indubitable que je devais tout faire pour qu'elle puisse vivre dans un monde beau», se souvient-il. En 2012, Guillermo Fernandez met sa carrière entre parenthèses, vend sa boîte de consulting en informatique, pour suivre son épouse promue à un poste aux Pays-Bas, puis en Côte d'Ivoire. A Abidjan, il vit les tornades, les mutineries, et le scandale de la benzine trafiquée vendue par Trafigura. Guillermo Fernandez développe sa conscience politique et écologique, s'occupe de ses enfants, et du système de gestion informatique d'une école américaine. Un travail qu'il continuera d'exercer, mais cette fois pour le canton de Fribourg à son retour en Suisse en 2018.

PRISE DE CONSCIENCE

Le 9 août 2021, il tombe sur le rapport du GIEC. «La veille, ma fille cadette venait de fêter ses 13 ans. J'ai réalisé qu'à 23 ans, elle n'aurait plus d'avenir... J'ai senti dans ma chair qu'il fallait agir maintenant. D'où ma croisade.» Quelques jours après, en réunion zoom, il partage avec ses collègues sa terreur et annonce sa démission. Guillermo Fernandez veut agir, mais comment? «C'était exclu que je brasse de l'air. Très rapidement, j'ai pensé à la grève de la faim.» Il découvre, avec stupeur, le combat des Suffragettes à l'époque nourries de force, et de l'avocate turque, Ebru Timlik, morte après 238 jours sans manger. «On m'a repro-

ché de me mettre en danger vitalement. Mais c'est un privilège de Blanc de ne pas risquer sa vie, souligne-t-il. Des écologistes ont été assassinés pour avoir défendu l'Amazonie contre la déforestation, ou pour avoir milité contre Shell au Nigeria... Ce sont nos frères d'armes. Mon risque à côté était incomensurablement petit.» Son combat ne fait que commencer, fort des gens qui l'ont rejoint. Il veut se consacrer à temps plein à la cause écologique. «On est dans un moment unique, historique. Dans dix ans, ce sera scellé. Dans vingt ou trente ans, on sera mort. Sur la place Fédérale, cer-

tais parlementaires très à droite m'ont confié être déjà en mode survivaliste. Ils ont préparé leur cave, mais ils ne font rien pour sauver le pays.» Entre autres idées, la création d'un lieu d'exploration des modes de vie de demain: «Une solar punk academy, un espace de savoir-faire en agriculture, en low-tech, et de libération face au lavage de cerveau permanent qui nous distille son message unique: "Consomme!" assure Guillermo Fernandez. Faut être capable de rêver l'avenir, d'ouvrir l'imagination. C'est une guerre existentielle dans laquelle il s'agit d'être superdynamique, car l'ordre en place résiste.» Et

l'utopiste pour qui rien ne semble impossible de se prendre à rêver d'une grève générale, «pour contrer le capitalisme». Car tout est lié. «La culpabilisation individuelle écologique est une stratégie de désarmement des mouvements climatiques, comme l'atomisation des forces de travail, avec le *new management*, tue les syndicats. Or, on n'est pas sorti de la lutte des classes. On ne peut même pas choisir une caisse de pension qui n'investisse pas son argent dans les énergies fossiles. On devrait pourtant avoir le droit de dire: ne détruisez pas l'avenir de mes enfants pendant que je travaille!» ■



Terrorisé par l'état de la planète laissé aux enfants, Guillermo Fernandez est parti en croisade pour le climat.

LES TÉLÉTRAVAILLEURS SONT DE PLUS EN PLUS SURVEILLÉS

LES TRAITS TIRÉS



NON AU DÉMANTÈLEMENT DES RETRAITES SUR LE DOS DES FEMMES!

Une large alliance réunissant syndicats, partis de gauche et collectifs féministes a officiellement lancé le référendum contre le projet AVS 21 début janvier

Manon Todesco

Augmenter l'âge de la retraite des femmes et baisser les rentes de ces dernières: la pilule ne passe toujours pas. Et face aux nouvelles attaques à venir très prochainement, il fallait dire stop. Le 4 janvier dernier, une large alliance, composée notamment de l'Union syndicale suisse (USS), du Parti socialiste, des Verts et des collectifs féministes, a lancé le référendum contre AVS 21 lors d'une conférence de presse à Berne.

Pour rappel, le projet concocté par le Parlement, adopté en décembre, propose d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, ce qui permettrait de générer quelque 10 milliards de francs entre 2022 et 2031 pour financer le premier pilier. Les femmes seraient donc les seules à subir une réduction de prestations, équivalente à une diminution de leurs rentes de 1200 francs en moyenne par an selon les opposants au projet (calcul effectué sur la rente AVS médiane). «Et ce alors qu'aujourd'hui encore, les femmes perçoivent des rentes inférieures d'un tiers à celles des hommes, peut-on lire dans le communiqué de l'alliance. Au lieu de tenir enfin la promesse de rentes qui suffisent pour vivre, le Parlement cherche de nouveau à affaiblir l'AVS.»

AUX FEMMES DE PAYER

Selon Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, il est scandaleux que le Parlement ferme les yeux sur la situation de la population retraitée, à commencer par les femmes. «La moitié des femmes parties à la retraite en 2019 ont dû se contenter de moins de 1770 francs d'AVS par mois. Aujourd'hui encore, presque une femme sur trois ne touche aucune rente du 2^e pilier. Et lorsqu'elles ont une caisse de pension, leur rente n'atteint que la moitié de celle des hommes. En 2019, la rente médiane des femmes dans le 2^e pilier était de 1160 francs par mois. Dans les branches à forte majorité de femmes, des rentes entre 500 et 800 francs sont monnaie courante. Ça ne suffit pas pour vivre. Ces rentes sont trop basses et de nouvelles déteriorations sont tout simplement intolérables.»

Vania Alleva, présidente d'Unia, ajoute qu'une femme sur six de plus de 65 ans vit dans la pauvreté en Suisse. «Nous parlons ici de vendeuses et de soignantes, de femmes de ménage et de coiffeuses, d'horlogères et d'employées de l'industrie alimentaire, de menuisières et de paysagistes. Nous parlons de personnes qui accomplissent chaque jour un travail précieux durant toute leur vie: dans leur métier, mais aussi le plus souvent dans leur vie privée, pour le ménage, l'éducation des enfants et les soins aux proches. Ces femmes partent à la retraite avec une rente de 1770 francs en moyenne. Et elles devraient maintenant travailler un an de plus, bien sûr sans rien recevoir en retour?»

Pour la syndicaliste, AVS 21 ne tient pas compte des problèmes actuels des femmes à la retraite et n'en résout aucun. Au contraire. «Les femmes sont amenées à payer une réforme, entièrement réalisée sur leur dos, dont elles n'ont rien à gagner. C'est pourquoi nous la combattrons de toutes nos forces.»

MULTIPLES DISCRIMINATIONS

Les femmes, déjà victimes des inégalités salariales tout au long de leur carrière professionnelle, doivent encore faire les frais de cette réforme. «L'AVS perd chaque année 825 millions de francs à cause de la discrimination salariale subie par les femmes», souligne Léonore Porchet, conseillère nationale Verte et vice-présidente de Travail.Suisse. «C'est honteux et inacceptable.» Deux ans après la grande grève féministe de 2019, qui a fait descendre plus de 500 000 femmes dans la rue pour réclamer plus de temps, de respect et d'argent, ces dernières constatent avec amertume que les revendications majeures du mouvement continuent d'être ignorées. «Le bilan est misérable: les bas salaires, la discrimination salariale, le travail à temps partiel ou non rémunéré restent le lot de beaucoup de femmes, rappelle l'alliance. Avec pour résultat qu'à la retraite, leur situation est scandaleusement délicate. Avec AVS 21, les choses ne feront qu'empirer.» Michela Bovolenta, secrétaire centrale au Syndicat des services publics (SSP)



NEUCHATEL Le syndicat Unia est pleinement engagé dans la collecte de signatures contre AVS 21. Deux week-ends de récolte se déroulent ce mois de janvier partout en Suisse. Le premier a eu lieu vendredi et samedi passés. Le prochain se tiendra les 28 et 29 janvier. A Neuchâtel, c'est à coups de bâton sur une «piñata» à l'effigie d'AVS 21 que la campagne a été lancée. Cette coutume mexicaine, au cœur des anniversaires et fêtes populaires, a été transposée par le syndicat lors du stand organisé vendredi. A la place des bonbons traditionnels, Unia avait placé symboliquement dans la «piñata», suspendue au-dessus du stand, des monnaies en chocolat, des slogans et des bons d'espérance de vie. Les coups de bâton, assénés au rythme de l'énumération des raisons de s'opposer à la nouvelle réforme de l'AVS, devaient la faire éclater. Plutôt récalcitrante, la boule éphémère n'a dévoilé ses cadeaux qu'une fois au sol.

et représentante des collectifs romands de la grève féministe, mesure la colère féminine. «Le Parlement ne nous a hélas pas écoutées. Il doit veiller à renforcer l'égalité à la retraite, au lieu de prévoir un démantèlement sur le dos des femmes. C'est le montant des rentes des femmes qu'il faut augmenter, pas l'âge de la retraite!»

LUTTES À VENIR

Ce référendum, c'est aussi une manière de s'opposer à toutes les tentatives de démantèlement des rentes à venir, ses opposants étant convaincus qu'AVS 21 n'est que la première étape d'un long processus. Effectivement, la retraite à 66, voire 67 ans, pour tout le monde figure déjà à l'ordre du jour à travers l'initiative des Jeunes libéraux-radicaux, et d'autres baisses de rentes sont prévues dans les caisses de pensions. «Le relèvement de l'âge de la retraite n'est pas la bonne solution, pas plus pour les femmes que pour les

hommes, et les syndicats s'y opposeront», martèle Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse.

Dans la réforme du 2^e pilier (LPP 21), toujours en discussion au Parlement, les femmes ne sont pas ménagées non plus et le niveau des prestations a été brutalement abaissé.

Au vu de ces constats, l'alliance fera preuve, en 2022, d'une opposition claire et d'un engagement déterminé à se battre pour une AVS forte et contre tout démantèlement des rentes. «Car en Suisse, il y a assez d'argent pour ver-

ser des rentes décentes – et pas seulement aux personnes qui gagnent beaucoup d'argent, réitère Pierre-Yves Maillard. Au lieu de baisser les rentes, il faudra faire porter une partie du financement supplémentaire de l'AVS par les bénéfices de la Banque nationale, qui doivent profiter à l'ensemble de la population.» La faîtière syndicale prévoit de lancer une initiative populaire en ce sens... ■

À VOS STYLOS!

Une carte de signatures se trouve dans ce journal. N'hésitez pas à la remplir et à la faire signer autour de vous. Il est aussi possible de signer le référendum en ligne ou de télécharger des feuilles sur: rentes-des-femmes.ch

La reprise doit profiter aux travailleurs!

Lors de sa conférence de presse annuelle, l'Union syndicale suisse a plaidé en faveur d'une augmentation des salaires et rejeté les cadeaux fiscaux pour les plus riches

Manon Todesco

Le 11 janvier avait lieu la traditionnelle prise de parole annuelle de l'Union syndicale suisse (USS). Deux ans après le début de la pandémie, il apparaît très clairement que la crise a surtout frappé les ménages à revenus faibles et moyens, qui stagnaient déjà avant. Certes, l'USS reconnaît que le chômage partiel et les autres garanties salariales telles que l'APG ont permis d'«éviter une catastrophe». De même, le taux de chômage recule enfin depuis quelques mois. Toutefois, il reste fort chez les jeunes entre 15 et 24 ans et les plus de 60 ans, et le travail temporaire en parallèle a explosé de 10% en 2021... «Pour beaucoup de gens, il est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts», expose Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS et économiste en chef. La charge que représentent les primes des caisses maladie est devenue insupportable. Les salaires n'ont augmenté que de 0,2% en

termes réels entre 2016 et 2022 et sont à la traîne de l'évolution économique.»

Dans cette situation tendue, il est impératif selon l'USS de soulager les gens qui travaillent. «Au lieu de s'attaquer à ces problèmes, le Conseil fédéral et le Parlement prennent la direction diamétralement opposée», s'indigne le syndicaliste. Ils préparent des baisses d'impôts de près de 3 milliards de francs par an en faveur des personnes fortunées, des gros salaires et des entreprises. Par contre, le fardeau toujours plus insupportable des primes maladie n'est aucunement allégé.»

En cette année qui célèbre les 50 ans de notre prévoyance vieillesse à trois piliers, la faîtière syndicale rejette également les baisses des rentes AVS et de celles du 2^e pilier (voir l'article ci-dessus).

AGIR EN 2022

La politique sociale et économique de notre pays doit changer de cap, revendique Pierre-Yves Maillard, président de l'USS. «Cette année 2022 sera

celle de la démocratie directe et de la mobilisation. C'est la seule réponse possible face à ce qui se déroule devant nous. Nous essaierons, avec le peuple de notre pays, de redonner du bon sens au Parlement et d'amener les partis de droite à négocier et à chercher des solutions équilibrées.» Aux côtés des salariés et des retraités, dans la rue, sur les places de travail et à travers plusieurs référendums et initiatives populaires, l'USS entend se battre pour ses revendications dont voici les grands axes:

Affecter les quelque 3 milliards de francs de baisses d'impôts prévues à la réduction des primes maladie. Dans le même esprit, rétrocéder le plus rapidement possible aux assurés les réserves cumulées excédentaires d'environ 6 milliards de francs réalisées avec l'assurance maladie. Aider davantage les plus de 60 ans dans leur recherche d'emploi via les offices régionaux de placement «comme c'était prévu dans le programme d'impulsion de l'initiative de limitation (initiative

«Pour une immigration modérée»). Augmenter tous les salaires et mettre en place un 13^e salaire pour tous (un salarié sur six n'en reçoit pas). Négocier des conventions collectives de travail (CCT) prévoyant des salaires minimums décents et des conditions de travail de qualité dans toutes les branches, notamment les secteurs en plein essor où les problèmes sont nombreux, comme les services de coursiers.

Enfin, l'Union syndicale exige du Conseil fédéral qu'il prolonge «sans interruption» les garanties de salaires dans le chômage partiel compte tenu de la propagation actuelle du variant Omicron. «Si le système de tests et de traçage venait à être surchargé, la priorité doit être placée sur les personnes vulnérables.» ■

www.avs21-non.ch

Pas touche à nos rentes!

SANS
MÉdiAS,
Pas de
DÉMOCRATie

OUI à la diversité des médias le 13 février 2022

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

PLAN DE PARUTION 2022

	1/2/3	19 JANVIER	26/27	29 JUIN
4	26 JANVIER	28/29	13 JUILLET	
5	2 FÉVRIER	30/31	27 JUILLET	
6	9 FÉVRIER	32/33	10 AOÛT	
7	16 FÉVRIER	34	24 AOÛT	
8/9	23 FÉVRIER	35	31 AOÛT	
10	9 MARS	36	7 SEPTEMBRE	
11	16 MARS	37/38	14 SEPTEMBRE	
12	23 MARS	39	28 SEPTEMBRE	
13	30 MARS	40	5 OCTOBRE	
14	6 AVRIL	41	12 OCTOBRE	
15/16	13 AVRIL	42	19 OCTOBRE	
17	27 AVRIL	43/44	26 OCTOBRE	
18	4 MAI	45	9 NOVEMBRE	
19	11 MAI	46	16 NOVEMBRE	
20	18 MAI	47/48	23 NOVEMBRE	
21	25 MAI	49	7 DÉCEMBRE	
22/23	1 ^{er} JUIN	50	14 DÉCEMBRE	
24	15 JUIN	51/52	21 DÉCEMBRE	
25	22 JUIN			

VOUS VOUS INTÉRESEZ à l'actualité du monde du travail? VOUS ÊTES SENSIBLES aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? VOUS SOUHAITEZ une information à l'échelle romande, nationale et internationale? ABONNEZ-VOUS

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
- Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
- Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

DES LICENCIEMENTS ANTISYNDICAUX DÉNONCÉS CHEZ DPD

Connus comme syndicalistes, quatre livreurs tessinois ont été écartés. Unia exige leur réintégration

Jérôme Béguin

Unia a dénoncé la semaine dernière quatre licenciements antisyndicaux chez DPD. Ces livreurs travaillaient pour un sous-traitant tessinois dont le mandat a été résilié par le groupe de logistique. Contrairement à leurs collègues, ces chauffeurs n'ont pas été réembauchés par le nouveau partenaire. Ils affichent pourtant d'excellents états de service, deux d'entre eux occupent régulièrement le podium des meilleurs livreurs de DPD au Tessin, mais ils sont connus comme délégués syndicaux.

Pour mémoire, Unia a dénoncé publiquement il y a un an les conditions de travail déplorables que subissent les quelque 900 livreurs employés par cette filiale de La Poste française. Le syndicat n'a pas relâché la pression depuis afin d'obtenir l'enregistrement du temps de travail et le paiement de toutes les heures effectuées, le respect des droits syndicaux et l'ouverture de négociations. Rappelons aussi que DPD ne distribue pas elle-même les colis, l'entreprise utilise à cette fin des sociétés sous-traitantes basées dans ses onze dépôts.

Dans celui de Giubiasco, au Tessin, une vingtaine de chauffeurs sur environ 35 ont adhéré au syndicat, selon le responsable de la branche logistique d'Unia, Roman Künzler. «Un collectif local de

travailleurs a été créé, dont les délégués assistent régulièrement aux réunions du comité national de DPD», explique le responsable syndical. Les quatre licenciés sont justement membres du collectif et deux d'entre eux sont délégués au niveau national. «Nous avons essayé à plusieurs reprises d'ouvrir un canal de discussion avec les responsables du dépôt pour débattre des différents problèmes et trouver des solutions. Malheureusement, DPD a refusé d'entamer tout dialogue», regrette le responsable syndical. Le 9 décembre, l'entreprise a même lancé une procédure pénale contre deux secrétaires d'Unia qui distribuaient une information syndicale à Giubiasco. Les jours suivants, des agents de sécurité étaient sur place pour empêcher les syndicalistes de parler aux travailleurs en fin de journée. C'est dans ce contexte qu'interviennent les non-réengagements. «Les quatre travailleurs ont été libérés immédiatement de leur relation de travail, le délai de congé attribué est de seulement un mois, ce qui est en dessous du minimum légal pour deux chauffeurs. Ils ont été écartés des groupes de communication internes, le sous-traitant a bloqué le numéro des licenciés. Et le salaire de décembre n'a pas été payé.» Et le syndicaliste d'ajouter: «Selon nos informations, sept nouveaux chauffeurs ont été engagés à la suite de ces quatre licenciements.»



«Réintégration immédiate!» Jeudi matin aux aurores, les travailleurs de DPD et Unia ont mené une action au dépôt de l'entreprise à Giubiasco pour dénoncer le licenciement de quatre membres du collectif syndical. Une banderole a symboliquement été accrochée au toit de l'entreprise pour défendre le droit constitutionnel de se syndiquer.

Unia exige leur réengagement immédiat. Le syndicat a mené jeudi dernier une action à cette fin à Giubiasco et une pétition a été lancée. Unia est aussi intervenu auprès de GeoPost, la

maison mère de DPD. «En septembre dernier, nous avions pu ainsi faire annuler un licenciement au Tessin que nous considérons comme antisyndical», indique Roman Künzler. Le syn-

dicat envisage d'ores et déjà d'autres actions, cette fois aussi sur les plans national et international. ■

Uber condamné à payer des cotisations sociales

Le Tribunal des assurances sociales de Zurich a jugé que la multinationale est un employeur et doit, à ce titre, s'acquitter des charges sociales. La décision vaut pour toute la Suisse

Jérôme Béguin

Un peu partout dans le monde, des autorités politiques et judiciaires se penchent sur les services de transport Uber. Fin novembre, la justice belge a ainsi interdit à l'entreprise de réservation de voitures avec chauffeur d'exercer dans la région bruxelloise à la suite d'une plainte d'une compagnie de taxis. Début décembre, la Commission européenne a, de son côté, présenté toute une série de mesures visant à renforcer les droits des travailleurs des plateformes numériques et qui seront discutées dans les mois prochains. En Suisse aussi, l'étau se resserre autour de la société californienne.

Le Tribunal des assurances sociales de Zurich a ainsi rejeté le 20 décembre cinq plaintes d'Uber envers la Suva et le Bureau des assurances sociales zuri-

chois, a rapporté la NZZ. Uber contestait toute une série de décisions l'assujettissant au paiement des assurances sociales. Le Bureau des assurances réclamait à Uber 5,2 millions de francs de cotisations sociales pour 2014. Le Tribunal des assurances sociales n'a pas suivi la société technologique qui prétendait que les chauffeurs ne sont pas des employés, mais des indépendants. Il a constaté, au contraire, une «relation de subordination marquée» et confirmé le statut d'employeur de la société de transport. La décision vaut pour toute la Suisse, les cantons ayant centralisé leurs dossiers au Bureau des assurances de Zurich. Le tribunal a, en revanche, jugé que le montant de 5,2 millions était peu étayé et a demandé aux caisses d'assurances de revoir leur copie.

C'est un nouveau revers pour la multinationale présente en Suisse dans une dizaine de villes depuis 2013 avec quelque 2300 chauffeurs. En 2019, Uber a été condamné par le Tribunal des prud'hommes de Lausanne pour le licenciement abusif d'un de ses conducteurs, soutenu par Unia, jugement confirmé l'année suivante par la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois. Au bout du lac, la multinationale est obligée de salarier depuis 2020 les livreurs de son service Uber Eats. Genève a aussi prononcé en 2019 une interdiction de poursuivre l'activité de transport, qui n'est toutefois pas encore appliquée.

UNE DÉCISION ATTENDUE DEPUIS LONGTEMPS

Dans un communiqué, Unia a salué un «jugement clair», qui a valeur de «signal pour toutes les entreprises qui transmettent des mandats à leurs employés sous forme numérique». «C'est une décision extrêmement importante que nous attendions depuis longtemps, se félicite Roman Künzler, responsable de la branche transport pour Unia. Uber a annoncé le dépôt d'un recours au Tribunal fédéral, nous verrons si c'est vraiment le cas. La société pourrait ainsi retarder l'action des assurances sociales d'une année peut-être, mais je suis assez confiant que le Tribunal fédéral confirme le jugement zurichois.»

Le syndicat appelle les cantons à prendre leurs responsabilités: «Les offices cantonaux du travail doivent faire respecter la Loi sur le travail et garantir qu'Uber décompte correctement les cotisations aux assurances sociales de ses employés et qu'il ne les emploie pas de facto au noir comme jusqu'à présent», plaide Roman Künzler. En plus d'une action résolue, une protection efficace des travailleurs de plateformes implique, pour le syndicaliste, une inversion du fardeau de la preuve: «Il faut une présomption fondamentale de dépendance jusqu'à ce qu'une entreprise, respectivement un employeur, prouve le contraire aux autorités.» ■



Les chauffeurs d'Uber sont des salariés! Le jugement zurichois pourrait s'appliquer dans tout le pays.

POING LEVÉ

DÉMOCRATIE EN PÉRIL

Par Manon Todisco

C'est une hécatombe. A Hongkong, après le journal *Apple Daily* et le site *Stand News*, c'est un autre site d'information, *Citizen News*, qui a annoncé début janvier la cessation de son activité. Sans surprise, ces trois médias étaient pro-démocratie, c'est-à-dire indépendants de la ligne nationaliste dictée par Pékin. En juin 2021, *Apple Daily* a dû mettre la clé sous la porte après le gel de ses actifs et l'arrestation de ses dirigeants. Il y a quelques semaines, un raid a été effectué dans les locaux de *Stand News*: les autorités ont fait des perquisitions et ont procédé à sept arrestations, dont l'actuel et l'ancien rédacteur en chef qui ont été inculpés pour «conspiration en vue de réaliser une publication séditionneuse». Etant donné cette répression, *Citizen News* a refusé de vivre le même sort et a choisi de capituler par peur des représailles et pour préserver la sécurité de ses journalistes. Fondé en 2017 et financé par ses lecteurs, il était pourtant l'un des organes d'information en ligne les plus populaires de Hongkong, avec plus de 800 000 abonnés sur les réseaux sociaux.

Ces fermetures sont inquiétantes. Cela va sans dire que la démocratie est clairement mise à mal dans l'ancienne colonie britannique, pourtant reconnue jusqu'ici comme étant un bastion de la liberté de la presse en Asie. Comment expliquer cet acharnement contre ceux qui militent pour la démocratie et l'indépendance vis-à-vis de la Chine? Retour en 2019. Des manifestations éclatent contre l'amendement de la loi d'extradition, une mesure qui devait permettre à Pékin de s'immiscer dans le système juridique hongkongais. Le conflit dure des mois. Carrie Lam, cheffe de l'exécutif à la botte de Pékin, ne lâchera rien. Et le 30 juin 2020, le Parlement chinois passe en force en adoptant la Loi sur la sécurité nationale, qui étend les pouvoirs de Pékin sur Hongkong, menace sa semi-autonomie et permet de réprimer les manifestants pro-démocratie. Le nouvel outil fétiche pour faire taire la dissidence. Le paysage médiatique se rétrécit petit à petit et, de plus en plus, les médias locaux se plient à la ligne officielle chinoise, soumis à une étroite censure.

Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Difficile de faire la transition entre Hongkong et la Suisse. Certes, nos deux pays ne vivent pas les mêmes réalités, mais sont tous les deux sujets à la même menace: une démocratie en péril. Evidemment pas pour les mêmes raisons, mais chez nous aussi, chaque année, des médias mettent la clé sous la porte, des journaux disparaissent et des journalistes se retrouvent sans emploi. Faute de recettes publicitaires, principalement. C'est pourquoi il est indispensable que les aides publiques aux médias soient gonflées: pour garantir une presse plurielle et de qualité, et donc la démocratie. Ici, contrairement à Hongkong, il est encore possible d'agir. Il suffit de soutenir le paquet de mesures en faveur des médias le 13 février prochain, dans les urnes. Ce journal en dépend aussi. Nous comptons sur vous! ■

FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE...

L'initiative en faveur de la gratuité des transports publics dans le canton de Vaud a abouti haut la main

Sonya Mermoud

A lors qu'il fallait réunir 12 000 signatures, plus de 16 000 personnes ont paraphé l'initiative populaire en faveur de la gratuité des transports publics dans le canton de Vaud qui devrait être déposée cette semaine à la Chancellerie. Un chiffre atteint par ailleurs plus d'un mois avant la date d'échéance. «La récolte de signatures a été très facile. Nombre de partisans venaient vers nous spontanément», note ravie Franziska Meinhertz, membre du comité d'initiative. La conseillère communale à Lausanne, active au sein de Solidarités et de la Grève du climat, voit dans cette situation un intérêt clairement significatif à ce projet porté par sa formation politique et le POP avec le soutien des Jeunes Verts, du Parti Pirate, de l'Association Acidus pour la défense du service public, de la Grève du climat, de l'Avio ou encore de syndicats à l'image d'Unia. Les objectifs poursuivis par les initiateurs sont d'ordre écologique, économique et social. Selon ces derniers, le principal frein au recours aux transports collectifs tient au prix du billet. La gratuité favoriserait la diminution du nombre de trajets en voiture. Et, partant, aurait un impact positif sur l'environnement avec une réduction des émissions carbonées et des particules fines. «Nous souhaitons ainsi promouvoir une mobilité durable.» Si la proposition passe la rampe, tous les résidents du canton auront la possibilité de se déplacer à l'œil sur le sol vaudois. Qu'ils prennent des bus ou des trains régionaux. Le coût d'une telle opération s'élèverait à



Bientôt la fin des distributeurs à billets dans le canton de Vaud? Selon les partisans de l'initiative, le prix des trajets est le principal frein au recours aux transports collectifs. La gratuité favoriserait la diminution des parcours en voiture.



quelque 300 millions de francs annuellement, à la charge de l'Etat.

FACTEUR D'INCLUSION SOCIALE

Les partisans proposent trois sources pour financer la démarche visant également un élargissement de l'offre en la matière, en particulier en périphérie: la valorisation des excédents budgétaires du canton, une contribution des entreprises via une augmentation de l'imposition de 13,79% à 15% comme le préconise l'OCDE et la suppression des déductions fiscales pour frais d'utilisation des transports publics. La part des

sociétés se justifierait par le fait qu'elles génèrent la majorité des déplacements entre le travail, les loisirs et les achats. «Ce projet exclut toute hausse d'impôts des ménages. Nous défendons l'idée d'une écologie sociale.» Le comité rappelle que les entreprises de transport sont déjà aujourd'hui subventionnées à hauteur de 50% à 80% environ. Il estime en outre que l'introduction de la gratuité favorisera l'inclusion sociale, permettant à tout un chacun, y compris les personnes à revenu modeste, de se déplacer librement. Cette situation devrait aussi profiter à l'éco-

nomie du canton. Les initiateurs notent que les ménages consacrent 10% de leur budget au transport, l'épargne réalisée augmentera leur pouvoir d'achat et pourra être investie dans la consommation locale. Autres arguments mis en avant: l'impact positif sur les visites touristiques et une redynamisation des centres-villes avec, partant, une relance d'activité des commerces. Ces dernières prévisions se fondent sur des démarches comparables mises en œuvre dans différentes villes. «Dans toutes les régions qui sont passées à la gratuité, une hausse importante de

la fréquentation a été observée: 150% sur trois ans à Aubagne, 80% sur un an à Dunkerque...» peut-on lire sur le site du comité. L'idée de la gratuité des transports publics n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait son chemin dans d'autres cantons comme à Neuchâtel, Fribourg et la ville de Berne. Rappelons encore que cette question avait été rejetée par le Parlement vaudois en 2020. La population aura désormais le dernier mot, au plus tard cet été, mais plus probablement l'an prochain. ■

Lip: le témoignage irremplaçable de Charles Piaget

Il est l'une des mémoires de la lutte des Lip, ces ouvrières et ces ouvriers horlogers qui, à Besançon, occupent leur usine après l'annonce de 480 licenciements. Charles Piaget raconte cet «autre possible» qui était en marche

Textes Jean-Claude Rennwald

«**L**e syndicat ne doit pas diriger, mais animer la lutte. Il doit pousser les salariés à se prendre en main, à diriger progressivement la lutte par eux-mêmes.» Voilà sans doute l'un des passages essentiels de l'ouvrage *On fabrique, on vend, on se paie*. Lip 1973 publié l'année dernière par Charles Piaget, acteur central de l'une des plus importantes grèves européennes de la seconde partie du XX^e siècle, à l'âge tout à fait respectable de 93 ans!

De nombreux ouvrages ont déjà paru sur l'affaire Lip (1968-1981), mais le livre de Charles Piaget prend valeur de témoignage irremplaçable. Car avec Jean Raguenès, Charles Piaget a été l'une des figures emblématiques de ce grand mouvement social, notamment à l'époque de la grève au-

togestionnaire de 1973, laquelle se déclenche lorsque la direction de l'entreprise horlogère prévoit 480 licenciements. L'année 1973 sera marquée par de nombreuses mobilisations de soutien aux travailleuses et aux travailleurs de Lip, comme cette gigantesque manifestation qui réunira plus de 100 000 personnes venues de nombreux pays européens dans les rues de Besançon, le 29 septembre.

LE COLLECTIF, C'EST MIEUX QU'UN SEUL

Militant de la CFDT et responsable de la section syndicale de l'entreprise, engagé au Parti socialiste unifié (PSU), avant de passer chez les trotskistes, Charles Piaget sera omniprésent, tout en poussant la base à s'exprimer. «Plusieurs, c'est plus sûr qu'un seul, écrit Charles Piaget à ce propos. Chacun a montré qu'il était possible de créer un grand collectif de lutte solidaire, éga-

litaire, fraternelle, autogestionnaire.» Avant d'ajouter: «Aujourd'hui, l'essentiel pour l'humanité, c'est de pérenniser l'aventure humaine. Elle se trouve en grand danger. Il faut changer profondément les sociétés actuelles.»

AUTOGESTIONNAIRE ET FÉMINISTE

Acteur (il n'aimait pas le mot *leader*, «signe d'un défaut de la démocratie») et mémorial de cette lutte, Charles Piaget raconte cette expérience autogestionnaire avec des mots simples mais avec une grande profondeur. A l'époque, ce combat ouvrier avait d'ailleurs fait trembler le patronat français, mais aussi suisse, dans la mesure où Ebauches SA (filiale de l'ASUAG qui deviendra Swatch Group) détiendra 33% des actions de Lip. Les travailleuses et les travailleurs de Lip avaient aussi montré qu'un autre possible était en marche. Plus fondamentalement encore, les horlogères et les horlogers de cette société avaient des décennies d'avance. Non seulement parce qu'ils pratiquaient l'autogestion de façon concrète, mais aussi parce que le féminisme était à l'œuvre dans l'entreprise, les ouvrières ne se contentant pas de préparer la soupe aux grévistes, mais participant pleinement à la lutte! C'est à partir de ce moment que le féminisme ne sera plus considéré comme un mouvement petit-bourgeois.

UNE SOLIDARITÉ QUASI UNIQUE

En conclusion, Charles Piaget souligne trois points essentiels du conflit:

- La grande implication des femmes. Comme déjà indiqué, elles ont pris toute leur place dans la grève. «Cette participation très active des femmes a constitué une grande richesse pour la lutte, note Charles Piaget. Mais aussi pour elles, pour leur vie personnelle.

Sans cette forte participation, sans elles, le conflit n'aurait pu prendre cette dimension, cette popularité formidable.»

- L'ouverture. Le conflit a permis l'ouverture des portes de l'usine, ouverture qui est indispensable. «Nous voulons bâtir une autre société, alors il faut rassembler, ouvrir, s'exclame l'ancien délégué CFDT. Il n'est pas question d'avoir des ouvriers repliés sur eux-mêmes, faisant monde à part. On ne doit pas perdre de formidables occasions d'élargir nos connaissances sociales, pour bâtir, ensemble, une nouvelle société.»

- Les solidarités. Peu de conflits sociaux ont bénéficié d'autant de soutiens que celui de Lip, en particulier de très nombreuses grèves de solidarité. Pour Charles Piaget, cela a été essentiel. Cela devrait aussi l'être aujourd'hui! ■



Charles Piaget, *On fabrique, on vend, on se paie. Lip 1973*, Editions Syllepse, 2021.



Charles Piaget, tout à gauche, durant le conflit Lip, en présence d'autres délégués et syndicalistes de la CFDT et de la CGT.

ÉGOUTIERS: ILS VIVENT 17 ANS DE MOINS

En Suisse, en France et dans bien d'autres pays, la droite et le patronat ne cessent d'affirmer que nous devons tous plus âgés et que nous devons par conséquent travailler plus longtemps. Or, ce «nous» n'existe pas, car la longévité est très variable selon les classes sociales. En France, par exemple, l'espérance de vie des ouvriers est de sept ans inférieure à celle des cadres, et celle des égoutiers inférieure de dix-sept ans à la moyenne. Ces chiffres sont tirés d'un magnifique petit ouvrage de Ludivine Bantigny et Ugo Palheta, *Face à la menace fasciste. Sortir de l'autoritarisme*. Les auteurs y démontrent que c'est avant tout le démantèlement des acquis sociaux prônés par Emmanuel Macron et entamé par François Hollande, qui est à l'origine de la montée de l'extrême droite. D'où la nécessité d'un combat non pas sectoriel, mais impliquant l'ensemble des mouvements pour une véritable émancipation et une démocratie vraie». ■

Ludivine Bantigny et Ugo Palheta, *Face à la menace fasciste. Sortir de l'autoritarisme*, Editions Textuel, 2021.

LES DROITS DES FEMMES, UN MOBILE HONORABLE

Vendredi dernier, trois féministes ont vu leur condamnation allégée par le Tribunal cantonal vaudois. Elles avaient participé à une manifestation lors du 14 juin 2020 dont le parcours n'était pas autorisé

Textes Aline Andrey

«Les droits des femmes ont été reconnus comme mobile honorable par le Tribunal. Une première!» M^e Valerie Debernardi ne cache pas sa satisfaction à la sortie du Tribunal cantonal après la lecture du verdict vendredi dernier en fin d'après-midi. Avec sa collègue, M^e Claire Dechamboux, elle regrette toutefois de n'avoir pu obtenir l'acquittement des trois prévenues. Les peines sont toutefois allégées de moitié: 10 jours-amende de 20 francs ou 30 francs (au lieu de 20 jours en première instance), avec un sursis de deux ans, et une amende de 150 francs (au lieu de 300 francs). De surcroît, les frais de procédure ne sont plus imputés aux trois militantes, condamnées pour entrave au service d'intérêt général, entrave à la circulation, ainsi que pour empêchement d'accomplir un acte officiel en marge des mobilisations du dimanche 14 juin 2020 à Lausanne. La circulation avait été contenue pendant 45 minutes sur l'avenue de Rhodanie. Avant l'audience, une des prévenues soulignait être tombée des nues en recevant son ordonnance pénale plusieurs mois après la mobilisation féministe décentralisée, mesures sanitaires obligent, suivie d'une manifestation qui avait dévié du parcours autorisé. «La police m'a demandé mon identité à titre informatif, m'a-t-elle dit. Et pourquoi nous, alors que nous étions environ 4000 personnes à manifester?» questionne l'universitaire.

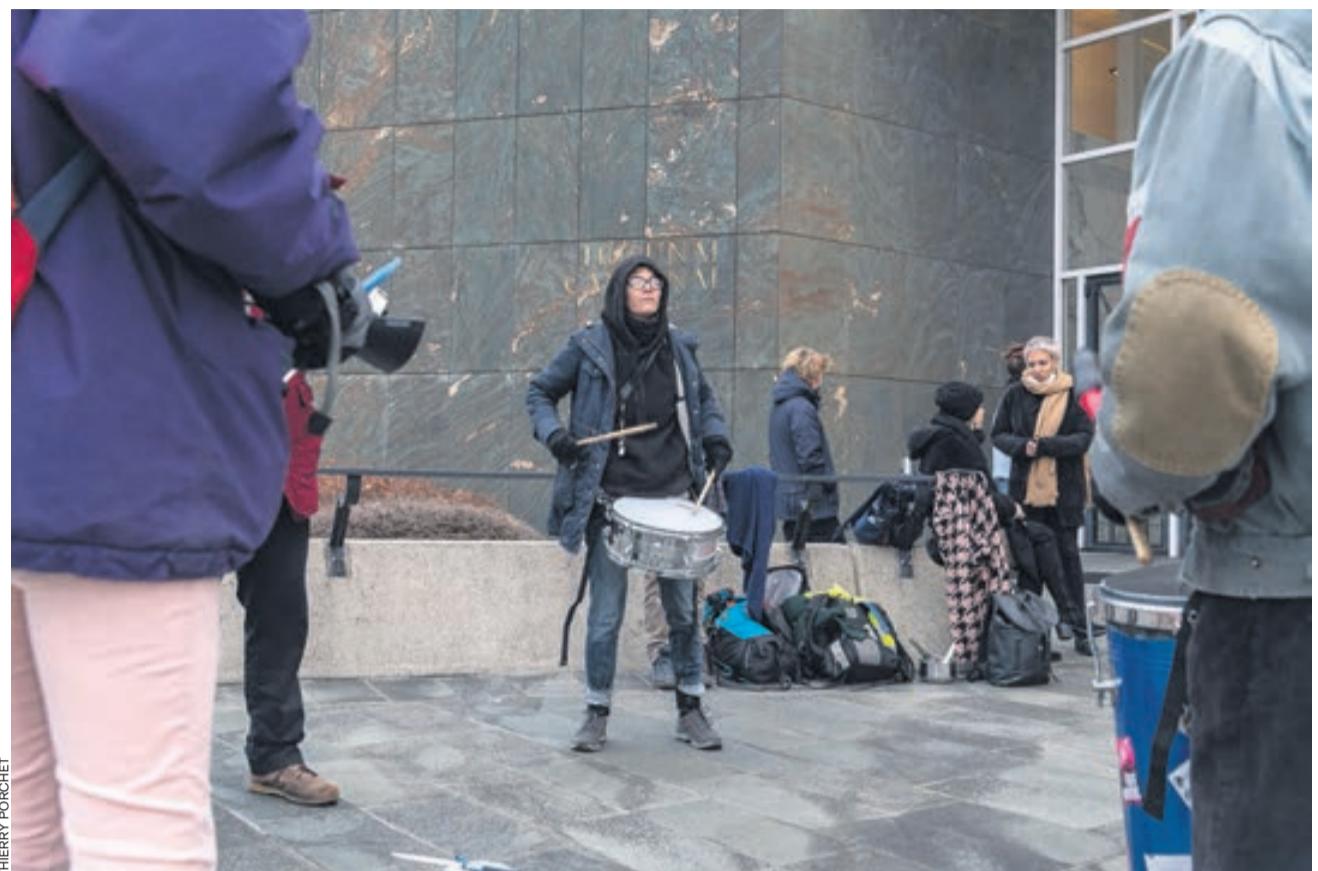
CRIMINALISATION

Durant l'audience, les avocates ont rappelé l'importance de la liberté d'expression et de réunion pacifique. Elles ont aussi demandé le retrait des vidéos prises par un policier, caméra à l'épaule. «Vingt-quatre vidéos avec des zooms insistants sur les visages clairement à but de fichage», dénoncent-elles. «Amnesty International a pris position sur ce procès et conclut aus-

si à l'acquittement, car le jugement est contraire aux droits fondamentaux d'expression et de manifestation et a un effet dissuasif non seulement sur nos clientes mais sur tous les manifestants», souligne M^e Dechamboux. Une prévenue a indiqué, lors de l'audience, avoir suivi le mouvement sans connaître le parcours autorisé. Et vivre très mal l'épée de Damoclès que représente le sursis. Etudiante en droit, elle redoute l'inscription au casier judiciaire pour sa vie professionnelle: «Mais au-delà de mon cas individuel, j'ai très peur qu'on ne puisse plus s'exprimer dans la rue pour faire valoir nos droits. La question de l'autorisation ne devrait pas être déterminante face à la liberté de manifester.» Pour le Tribunal cantonal, les rassemblements autorisés lors de cette journée permettaient le droit d'expression et de réunion. Quant à l'inexactitude des faits mise en évidence par les avocates, les juges ne remettent pas en question ni le rapport de police ni les vidéos prises par les forces de l'ordre. Reste que la présidente du Tribunal a souligné que le mobile honorable pouvait être retenu, car les prévenues avaient «agi par conviction et non par intérêt personnel», «pour défendre une cause».

RÉPRESSION JUDICIAIRE

Ce procès va bien au-delà du cas des trois personnes condamnées. «Vingt-six personnes dont les cinq organisatrices ont reçu des ordonnances pénales pendant cette mobilisation», explique Clémence Demay, en marge du procès. Membre de la Grève féministe vaudoise, la spécialiste en désobéissance civile est aussi coauteure de *Désobéir pour la Terre*. «Mais une partie d'entre elles ont payé, par peur des démarches ou par manque d'information. Les charges contre les organisatrices de la mobilisation sont tombées grâce à l'intervention de leurs avocats. Mais deux autres personnes attendent encore une date d'audition.» Elle indique la difficulté pour les militantes



Devant le Tribunal cantonal à Lausanne, une vingtaine de personnes sont venues soutenir les trois prévenues, dont cinq percussionnistes qui ont scandé: «Fières, vénères et pas prêtes de se taire!»

et leurs avocates de s'organiser face à la répression judiciaire, notamment liée à la non-jonction des causes. Cette individualisation des procès génère aussi des contradictions dans les jugements. «L'une des prévenues, inculpée dans l'action dans le hall d'UBS dont l'audience a eu lieu le 22 décembre, était également jugée pour sa participation à cette action du 14 juin. Mais dans ce cas, elle a été innocentée en première instance», précise Clémence Demay. Devant le Tribunal, Geneviève de Rham, membre de la Grève féministe Vaud et du SSP, dénonce une politique de criminalisation des mouvements sociaux et politiques en Suisse et en Europe. «Ça m'inquiète, et j'invite les syndicats à se mobiliser également pour la liberté de manifester. Car cela ne concerne pas que les écologistes ou les féministes. A l'avenir, nous allons avoir besoin de mouvements de contestation forts pour contrer les effets sociaux de la pandémie.» ■

FÉMINISTES ET ÉCOLOGISTES, MÊME COMBAT

Ces condamnations contre des militantes féministes pacifistes font écho à celles des écologistes dont les procès s'égrainent depuis plusieurs mois dans le canton de Vaud. Le 22 décembre, lors du premier procès de sept militants (sur une vingtaine) concernant une action contre les investissements fossiles d'UBS à Lausanne le 14 janvier 2020, le juge a allégé les peines, confirmant un vice de forme lors du dépôt de la plainte pour violation de domicile et dommage à la propriété (qui avait généré quelques frais de nettoyage) de la banque. Steven Tamburini de la Grève du climat explique: «On peut parler de victoire, parce qu'on évite une inscription au casier judiciaire et que ce procès montre le cynisme et l'incompétence d'UBS qui ne sait pas déposer plainte. Mais pour l'urgence climatique, cela ne change rien. De surcroît, le procureur peut encore faire appel.»

De nombreux militants dénoncent une intensification de la répression des mouvements sociaux par la police, et l'Etat. «Dans le cas UBS, la banque n'a pas fait appel. Et dans le cas de la Zad, Holcim a retiré sa plainte, mais le procureur, lui, maintient son accusation», explique Clémence Demay. «On assiste clairement à une criminalisation des activistes écologistes et féministes. Les grands procès ont permis, dans une certaine mesure, de médiatiser la cause climatique. Mais aujourd'hui, l'intimidation est telle qu'il y a démobilisation», déplore Steven Tamburini. Si la désobéissance civile repose aussi sur la médiatisation des procès, leur morcellement use les forces des mouvements. Tout comme la pandémie qui a freiné la mobilisation de nouveaux militants.

Sonja Hediger, de Doctors for XR (la branche médicale d'Extinction Rebellion), souligne: «Nous sommes beaucoup à devoir faire face à plusieurs procès en même temps à la suite d'actions de désobéissance civile pacifistes, à Lausanne, mais aussi à Berne ou à Zurich. Dans chaque canton, les méthodes changent. Nous sommes jugés séparément, mais les juges vaudois font des "copier-coller". Et il ne va pas de soi de faire appel. Cela coûte beaucoup d'énergie et de l'argent.»

Pour Clémence Demay, le juge a une marge de manœuvre, et ce malgré la jurisprudence rendue par le Tribunal administratif fédéral concernant l'action des «joueurs de tennis» à Credit Suisse. «L'état de nécessité est difficile à invoquer après cette décision, mais les enjeux de liberté d'expression et de manifestation sont des arguments importants. Rien n'empêche qu'une jurisprudence soit affinée. Et ce jugement du Tribunal fédéral est contesté à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Des possibilités existent pour faire évoluer le droit, mais cela nécessite un travail argumentatif qui n'est pas dans la culture des tribunaux suisses. Reste que ces procès font beaucoup parler et sensibilisent au sein même du système judiciaire.» ■



Le 14 juin 2020 à Lausanne, les féministes ont manifesté en plusieurs lieux de la ville, à pied ou à vélo. Un des moments forts: la mise à feu d'une marionnette représentant le patriarcat au port d'Ouchy.

ZAD EN PROCÈS

Au moment du bouclage de ce journal lundi, le procès de cinq zadistes du Mormont débutait au Tribunal de La Côte, avec, en marge des conférences, des ateliers, des pièces de théâtre et des manifestations. Les condamnations à l'encontre des militants qui ont fait appel sont lourdes: plusieurs mois de prison ferme. «Preuve de l'acharnement de la justice contre les personnes qui dénoncent l'injustice des multinationales qui sapent notre patrimoine et détruisent la Terre», estime le collectif de soutien Zad de la Colline. «La justice vaudoise par l'intermédiaire du procureur Eric Cottier, continue de poursuivre avec acharnement les activistes, démontrant la volonté de l'Etat de détruire toute voix alternative.» A Zurich, en effet, la condamnation d'un zadiste a été classée sans suite. Trois rapporteurs de l'ONU ont aussi fait part de leur préoccupation et rappelé que la désobéissance civile est protégée par le droit international. Un collectif d'avocats appelle pour sa part à l'amnistie. ■

DONNER DE LA VOIX AUX PORTUGAIS D'EUROPE

A l'occasion des élections législatives du 30 janvier, les Portugais émigrés en Europe devront choisir leurs députés. Le MAS s'engage à défendre leurs intérêts

Manon Todesco

Au Portugal, des élections législatives anticipées ont été convoquées le 30 janvier prochain à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par le Premier ministre en octobre. Les Portugais vont donc devoir élire leurs députés. Les quelque 5 millions de Portugais qui vivent en dehors du pays auront aussi leurs voix au chapitre et devront élire quatre députés par courrier: deux en Europe et deux dans le reste du monde.

Pour l'Europe, ce ne sont pas moins de dix-neuf listes qui se présentent. Parmi elles, celle du Mouvement alternatif socialiste (MAS), un parti trotskiste avec à sa tête José Sebastiao, secrétaire syndical à Unia Genève. «Depuis 1975, les députés élus appartiennent aux partis du pouvoir, à savoir le Parti socialiste et le Parti social-démocrate, explique le candidat. Ils n'ont aucune marge de manœuvre, sont prisonniers de leur propre parti et ne contestent jamais les décisions qui impactent les Portugais émigrés, regrette-t-il. Ils font passer les intérêts de leur parti respectif avant ceux de leurs électeurs.» José Sebastiao cite l'exemple de l'apprentissage de la langue portugaise, censé être gratuit d'après la Constitution, et pourtant devenu payant à l'étranger.

MESURES CONCRÈTES

José Sebastiao et les deux autres candidats du MAS, Angela Tavares, secrétaire syndicale Unia à Brigue, et Germano Oliveira, du comité des maçons de Genève, sont proches de leur communauté. Ils connaissent bien les difficultés et les besoins de leurs compatriotes de par leur implication dans le monde du travail et dans les milieux politique et associatif. «MAS a des propositions concrètes et claires pour améliorer les conditions de vie des Portugais d'Europe, en toute simplicité et sans démagogie», promet le candidat. En voici quelques-unes: l'enseignement gratuit du portugais pour les enfants de la communauté, la limitation à deux mandats pour les députés, l'augmentation du nombre de députés pour les Portugais de l'extérieur ou encore la création d'un Ministère de l'émigration. «Aujourd'hui et depuis vingt ans, les émigrés n'ont pas de voix au Parlement portugais, mais ce n'est pas une fatalité. Il est temps que cela change. Pour cela, il faut avoir le courage de voter MAS.» ■

Plus d'infos sur: mas.org.pt
Page Facebook: facebook.com/MovimentoAlternativaSocialista



COURRIERS

LA CONVENTION 98 DE L'OIT ET LES SYNDICATS FANTOCHES

Vu la création par des employeurs tessinois d'un syndicat fantoche (*L'Événement syndical* du 22 décembre 2021), il est utile de se rappeler qu'une telle pratique est clairement contraire à l'article 2 de la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949 (No 98) de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet article prescrit ce qui suit:

- 1. Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous actes d'ingérence des unes à l'égard des autres, soit directement, soit par leurs agents ou membres, dans leur formation, leur fonctionnement et leur administration.
- 2. Sont notamment assimilées à des actes d'ingérence au sens du présent article des mesures tendant à provoquer la création d'organisations de travailleurs dominées par un employeur ou une organisation d'employeurs, ou à soutenir des organisations de travailleurs par des moyens financiers ou autrement, dans le dessein de placer ces organisations sous le contrôle d'un employeur ou d'une organisation d'employeurs.» ■

Edward Sussex, membre d'Unia, Genève

VINGT-QUATRE DANS LA MÊME SECONDE...

Nous vivons dans un monde extraordinaire. Ce matin, 9 janvier 2022, les 24 skieurs les plus rapides qui se sont élancés les uns après les autres du haut de la descente d'Adelboden, longue de 1420 mètres, ont passé la ligne d'arrivée dans la même seconde. Comment les départager autrement qu'en coupant ce temps très court, en 100 centièmes... de seconde, un temps à peine perceptible par l'esprit humain. Et là encore, les deux premiers ont mis, pour faire ce kilomètre et demi, le même nombre de centièmes de seconde. N'y a-t-il pas là une occasion de s'étonner? De se poser des questions? De s'émerveiller peut-être? J'en reste baba. ■ Pierre Aguet, Vevey

COMMUNIQUÉ

ACTARES RENFORCE SES CRITÈRES POUR LA PROTECTION DU CLIMAT

Actares (Actionnariat pour une économie durable, *ndlr*) demande aux entreprises de mettre en œuvre des mesures de protection du climat de manière proactive et transparente, afin que l'économie suisse dispose de l'élan nécessaire à la réalisation des buts climatiques de l'accord de Paris. A cet effet, Actares adapte ses critères de vote.

Actares demande dès maintenant que les entreprises suisses cotées en Bourse ne renseignent pas seulement sur leurs activités en matière de protection du climat, mais qu'elles se fixent l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, et cela tout au long de la chaîne de production à laquelle elles participent. C'est seulement ainsi que l'économie suisse peut contribuer à atteindre le but d'un réchauffement climatique maximal global de 1,5 degré Celsius.

Afin que les actionnaires et le public puissent juger les sociétés sur leurs déclarations et comparer les efforts déployés par les différentes entreprises, celles-ci doivent informer de manière transparente sur leurs buts climatiques et les mesures qu'elles prennent pour la protection du climat.

C'est pourquoi Actares a renforcé ses critères de vote pour les assemblées générales et y a ajouté les dispositions suivantes:

- Le rapport annuel doit contenir une feuille de route qui définit les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour atteindre la neutralité des émissions de CO₂ d'ici à 2050 au plus tard.
- La feuille de route doit être basée sur des normes reconnues.
- L'entreprise doit se fixer des buts intermédiaires et informer chaque année si elle les a atteints. Si ce n'est pas le cas, elle doit en expliquer les raisons et présenter des mesures d'amélioration.

Si l'entreprise ne satisfait pas à ces critères, Actares refusera le rapport annuel et n'accordera pas de décharge.

Actares est une association d'actionnaires qui s'engage depuis 22 ans pour que les entreprises suisses mettent l'accent, outre sur les aspects économiques, sur les droits de l'homme, les standards climatiques, les buts climatiques de l'accord de Paris et une structure de gestion responsable. Actares est en contact direct avec les entreprises, elle donne des lignes directrices de vote, représente les droits de vote d'actionnaires individuels lors des assemblées générales et s'occupe des relations publiques. ■ Actares/L'ES

Lignes directrices disponibles sur: actares.ch/fr/
Ou actares.ch/download/220101_Criteres_Votes_Actares_2022_F.pdf



Franz Cahannes lors du congrès de fusion de 2004.

Franz Cahannes était marié et père de deux enfants. Unia et toutes les personnes qui le connaissaient présentent à ses proches leurs sincères condoléances. ■ L'ES

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

Fribourg

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch

En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique.

Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

Genève

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous).

Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ouappelez le 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: De 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents:

sans-emploi.ch/espace-client

Formulaire U1: geneve.pdu1@unia.ch

Aucune obligation d'affiliation au syndicat.

DÉCLARATION D'IMPÔT

Pour les membres d'Unia

Malgré la période Covid, cette année encore, nous sommes à votre disposition pour remplir votre déclaration d'impôt 2021. Cependant, nous vous informons que compte tenu des mesures de distanciation à respecter, nous sommes obligés de reconduire la procédure de 2021: 1. Il faudra ainsi prendre rendez-vous par téléphone pour venir effectuer le paiement au syndicat. 2. Nous vous remettrons alors les renseignements utiles ainsi qu'un justificatif avec lequel vous pourrez contacter la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique.

Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d'impôt 2021, nous vous invitons donc à nous téléphoner pour procéder au paiement au:

+ 41 848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matin, du 1^{er} février au 11 mars.

Tarifs des déclarations 2021:

Membres Unia: 49 fr.

- Couple (membre syndiqué Unia, conjoint non syndiqué): 59 fr.

- Enfants ou parents d'un membre: 79 fr.

- Enfants des membres ayant salaire inférieur à 15 000 fr.: 10 fr.

- Auto-déclaration relative à la fortune pour les personnes: 30 fr.

Pas de supplément pour la déclaration des comptes bancaires à l'étranger.

Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Permanences syndicales les Jeudis à Fleurier:

de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois, de 14h30 à 18h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h. Jeudi, permanence administrative, de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Permanence téléphonique: 0848 421 600,

lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Moutier: mercredi de 14h30 à 17h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h, mardi et jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS SYNDICAT

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Le Locle

Sion, Sierre, Martigny: de 8h30 à 11h30.

Monthey: de 9h30 à 11h30.</p

PLACE FINANCIÈRE OU SERVICES PUBLICS, AUX CITOYENS DE CHOISIR

La suppression du droit de timbre sur l'émission de capital, un impôt sur les transactions financières, est au menu des votations du 13 février

Textes Jérôme Béguin

Le 13 février prochain, le peuple est appelé à se prononcer sur la modification de la Loi fédérale sur les droits de timbre. La suppression de ces taxes perçues par la Confédération sur les transactions financières est un vieux projet que la droite patronale souhaite réaliser. Au printemps dernier, la majorité du Parlement avait choisi d'adopter la tactique du saucissonnage et d'avancer par étapes en commençant par s'attaquer au timbre sur l'émission de capital propre, soit un prélèvement de 1% sur les droits de participation (actions, parts sociales), qui a rapporté 250 millions de francs en 2020 à la caisse fédérale. Jugeant que le projet ne profiterait qu'à la place financière, aux grandes fortunes et aux riches propriétaires de portefeuilles d'actions, la gauche et les syndicats avaient alors lancé un référendum et recueilli 70 000 signatures. Cette contre-attaque a produit un premier résultat, celui de faire reculer, au moins provisoirement, la majorité de droite sur les autres volets de la réforme. Entre août et septembre, les Chambres ont en effet décidé de renoncer à enterrer les autres timbres: le droit de négociation sur l'achat et la vente de titres, ainsi que le droit sur les primes d'assurance. Cette suspension n'est sans doute que provisoire en attendant l'issue du scrutin du 13 février. Cette votation est donc cruciale pour la gauche et les syndicats, les défenseurs des services publics et de l'équité fiscale. Ensemble, ces droits de timbre ramènent en effet 2,4 milliards à la Suisse, ce qui n'est pas rien sachant que le budget de la Confédération se monte à 75 milliards. On imagine sans peine que si les comptes devaient plonger dans le rouge, les partis bourgeois seraient tentés d'opérer des coupes dans les dépenses ou, au besoin, d'augmenter les taxes des particuliers. Pour le conseiller national Samuel Bendahan, des pertes pareilles «ne seront pas indolores, mais auront des conséquences

concrètes pour les gens», à l'heure où nous vivons une «crise massive qui appelle à soutenir les victimes et à renforcer notre société». «Les grands défis comme le changement climatique, l'approvisionnement énergétique ou les transports nécessitent d'importants investissements», rappelle l'économiste.

«UN NON-SENS ET UNE INJUSTICE»

Pour les partisans de la réforme, l'abolition des timbres aurait un effet positif sur l'attrait de la place économique suisse, elle générera de la croissance, créera des emplois dans le secteur financier et permettra de les préserver. Reste que ces timbres, institués durant la Première Guerre mondiale, n'ont pas empêché la Suisse de devenir une place financière de première importance. Objet du scrutin du 13 février, le timbre d'émission ne se monte qu'à 1%, contre 3% il y a vingt ans. Un peu moins de 2300 entreprises ont dû s'en acquitter en 2020 et on peine à voir le frein pour l'économie que nous dépeint la droite. Contrairement à nos voisins, il n'y a pas dans notre pays d'impôt sur le capital ni de TVA sur les transactions financières, les droits de timbre supplément en partie à cette absence. «Le droit d'émission tel qu'il existe aujourd'hui ne pose aucun problème notable pour les entreprises qui souhaitent disposer de capital supplémentaire. Il n'y a donc aucune raison d'accepter sa suppression», juge le président de l'Union syndicale suisse et conseiller national, Pierre-Yves Maillard, qui voit là un «non-sens économique et une injustice fiscale». «La majorité qui a décidé ce projet ne cherche pas à résoudre les problèmes qui se posent aux travailleurs ou aux retraités. Elle poursuit, au contraire, le dessein d'alléger toujours davantage l'imposition des grandes fortunes et des entreprises, tandis que chaque centime dépensé par les familles est, lui, évidemment taxé», souligne le socialiste. «Nous devons remettre les priorités à l'endroit: le défi consiste à renforcer le



La place économique suisse, et les atouts du pays, n'ont pas à craindre de la suppression du droit de timbre.

pouvoir d'achat de la population active, et non pas à supprimer un impôt qui n'agit que sur la place financière ainsi que sur les personnes fortunées et à

hauts revenus de manière acceptable.» Le 13 février, c'est finalement un choix politique et de société que les citoyens sont appelés à faire: veut-on privilégier

la finance, qui se porte plutôt bien, ou, au contraire, soutenir les services publics, la santé et les soins, l'éducation et la reconversion écologique? ■

LE PS ET L'USS LANCENT LE RÉFÉRENDEUM SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ

La bataille fiscale ne se limite pas aux droits de timbre, la droite patronale ayant ouvert d'autres fronts. Au début de l'automne, la majorité du Parlement a décidé de supprimer les droits de douane sur les produits industriels, privant la Confédération de plus de 500 millions de francs. Opposée à la mesure, la gauche n'a toutefois pas lancé de référendum. Par contre, le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse (USS) s'attaquent à la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations votée par les Chambres durant la session d'hiver. Cet impôt anticipé sur les titres est un instrument visant à empêcher la soustraction fiscale. Les banques ponctionnent 35% sur les intérêts et ne reversent cette somme que si le compte est correctement déclaré aux impôts. Faire valoir ce droit de remboursement «représente une charge administrative considérable et l'investisseur est privé d'une partie de ses liquidités entre le prélèvement et le remboursement de l'impôt», considère le Conseil fédéral, qui a présenté le projet de réforme. Le gouvernement évalue les pertes fiscales à 200 millions de francs par an dont 10% seront à la charge des cantons. Mais si les taux d'intérêt remontent, la fac-

ture s'alourdira encore. Avec 3% à 4% de taux d'intérêt, il faudra compter sur 600 à 800 millions de perdus. «Une part importante de ces montants ira dans la poche de personnes qui n'ont pas déclaré correctement leur revenu ou leur fortune. Cette réforme n'est rien d'autre qu'une subvention à la malhonnêteté, payée directement par les contribuables honnêtes, qui seront les seuls à continuer à payer l'impôt anticipé sur leur compte d'épargne», critique le conseiller national Samuel Bendahan. «C'est encore une étape de plus dans l'allègement des prélèvements sur le capital, avec un report, puisqu'il faudrait bien payer la note, sur la consommation ou sur le travail. Un affaiblissement des recettes fiscales, cela se paie, soit en réduction de prestations, soit en report de charges», avertit, de son côté, le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard, qui estime que «tout le monde doit payer sa part pour les besoins de la société, les détenteurs de capitaux, comme les salariés et les consommateurs». ■

Référendum à télécharger sur: holdup-fiscal-non.ch

Des médias sous pression...

La votation du 13 février sur l'aide aux médias met au centre la question de leur indépendance. Une problématique abordée lors d'une récente table ronde de Syndicom

Sylviane Herranz

Dans moins d'un mois, le 13 février, le peuple suisse sera appelé à se déterminer sur le train de mesures en faveur des médias décidé par le Parlement en 2021. Un paquet combattu par des opposants dénonçant un subventionnement étatique et attaquant, à grand renfort d'affiches, les soutiens supplémentaires qui pourraient être accordés à la presse régionale et associative, aux médias électroniques ou encore aux radios et télévisions locales. Les jeux ne sont pas encore faits, et les sondages sont pour le moins partagés.

Le 10 janvier, Syndicom organisait une table ronde avec des professionnels des médias pour débattre de ce train de mesures. L'indépendance des rédactions, élément crucial d'une information objective et de qualité, était une des thématiques de ce podium en ligne*. Présente au débat, la conseillère aux Etats genevoise Lisa Mazzone a rappelé qu'il était faux de parler de subventions: «Les principaux éléments du projet sont des aides indirectes», a-t-elle précisé. Serge Gumi, directeur du Groupe Saint-Paul, éditeur du journal *La Liberté* et d'autres titres fribourgeois, évalue à 7 ou 8% la

part des aides publiques au chiffre d'affaires de son groupe en cas de Oui au paquet. Aujourd'hui, cette part, constituée par un rabais sur la distribution des journaux, se situe autour de 4%. «On est loin d'un principe d'étaisastion», souligne-t-il, ajoutant que «l'indépendance rédactionnelle est absolument garantie». En tant qu'ancien journaliste et correspondant parlementaire, il témoigne n'avoit jamais reçu d'injonction du Conseil fédéral ou de quiconque. Il compte sur l'indépendance d'esprit des journalistes pour résister aux pressions qui peuvent exister, y compris de la part des annonceurs.

DES MILLIARDAIRES À L'AFFÛT

Des pressions indéniables, note Olga Baranova, coordinatrice de la campagne du comité pour la diversité des médias, qui tendent à augmenter. «L'avantage de l'aide publique c'est qu'elle est démocratiquement légitime et qu'elle est transparente, vu qu'il n'y a aucune emprise sur le contenu. Qu'avons-nous en face? Nous avons l'argent, le grand capital. Les personnes qui le détiennent cherchent à avoir du pouvoir. Le plus simple pour elles c'est d'acheter un média», indique-t-elle, en invitant à regarder ce qui se passe aux USA, en

France, en Russie. Et même en Suisse où les financeurs de certains titres, comme la *Weltwoche* ont un agenda politique très clair imposé aux rédactions.

Editeur d'une revue entièrement en ligne, *Gotham City*, spécialisée dans la criminalité économique, François Pilet subit des pressions au quotidien. Sa petite PME a été créée sans le moindre financement extérieur. Elle est régulièrement attaquée par des milliardaires empêtrés dans des affaires judiciaires et souhaitant que leur nom ne soit pas diffusé. «Le rôle des médias dépasse la seule activité de l'entreprise. Nous avons un rôle d'intérêt public dans le fait de dévoiler des infos. Cela nous confronte à des résistances qui dépassent notre statut de modeste PME», explique-t-il. Face aux attaques régulières en justice qui épuisent économiquement son titre, il considère qu'un modeste financement tel que prévu par le paquet d'aide serait «une compensation juste à notre apport au système public».

MARCHER SUR PLUSIEURS JAMBES

Ces dérives liées au pouvoir économique inquiètent aussi le rédacteur en chef du *Courrier*. Philippe Bach estime qu'un refus au train de me-

sures le 13 février «donnera un signal politique extrêmement négatif. Cela signifiera que les milliardaires pourront faire la loi et acheter des journaux avec lesquels ils défendront leur politique.» «Qui paie commande...» L'un des auditeurs de la table ronde a interpellé les professionnels présents sur le traitement de la crise Covid qui, dit-il, ne laisse aucune place à une opinion ou une analyse divergente de celle de l'Etat. Pour Serge Gumi, la réponse se trouve non pas dans l'aide aux médias ni dans les dires d'Alain Berset, mais dans le large consensus dans la communauté scientifique. «Force est de constater que l'on n'a pas encore trouvé des éminences qui remettent en question ce qui est considéré par certains comme la doxa», souligne-t-il. Quant à Philippe Bach, il estime que cette question du Covid a «cristallisé une méfiance par rapport aux médias» et risque bien d'influer sur la votation. Il rappelle néanmoins que les lecteurs paient et commandent aussi en partie. «Marcher sur plusieurs jambes permet de garder un certain équilibre.» ■

* La table ronde peut être visionnée en ligne à l'adresse: youtube.com/watch?v=MSvwB_d1Pu8



PLUS D'HOMMES QU'AILLEURS, MAIS TOUJOURS TROP PEU

Avec cinq hommes, sur trente-cinq éducateurs et éducatrices, le Centre de vie enfantine (CVE) de Chailly dépasse de loin les statistiques nationales en matière de représentation des hommes dans la profession. Témoignages

Textes Line Golestanian
Photos Olivier Vogelsang

La petite enfance est, dans le domaine social, celui qui compte le moins d'hommes, avec une moyenne de 5% qui évolue peu. C'est dans le but d'encourager la gent masculine à s'engager davantage dans les professions sociales, que le programme national MenCare a lancé cet automne la campagne «hommes dans le social», avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. «Les activités de soins au sens large sont connotées comme étant essentiellement des compétences féminines, remarque Gilles Crettenand, coordinateur de la campagne. L'idée est de sensibiliser les jeunes à ce qu'est une profession sociale, de les questionner sur l'accès à ces métiers pour les hommes en détricotant les normes sociales, les biais de genre, et de communiquer sur l'image de ces activités professionnelles, sur le fait que l'on peut être viril, masculin, tout en travaillant dans le care.»

Mélanie Jemelin est directrice du Centre de vie enfantine (CVE) de Chailly* dans lequel travaillent 35 éducateurs et éducatrices, apprentis inclus, dont cinq hommes. Elle apprécie le fait d'avoir des équipes mixtes, mais n'ex-

plique pas vraiment cette représentation masculine bien au-dessus de la moyenne suisse: «Alexandre et Medjait travaillaient déjà au CVE à mon arrivée, et j'ai par la suite reçu de très bons dossiers de candidatures masculines. On tente de former des équipes équilibrées, tant au niveau des diplômes, que des âges et de la mixité, et si, à compétences égales, on choisit le dossier d'un homme, c'est dans cette optique.» «Les crèches sont très prenantes, pour l'accueil d'éducateurs hommes, mais l'offre est encore trop faible, observe Gilles Crettenand. S'il y en a un c'est bien, s'il y en avait 2 ou 3 dans une équipe, ce serait un signal fort pour les hommes, car ne voir que des femmes peut refroidir certains candidats. On souligne également que ces professions ont du sens et donnent des possibilités de temps partiel, ce qui attire beaucoup de personnes en réorientation professionnelle.» Au CVE de Chailly, les trois éducateurs témoignant dans cette page ne se prédestinaient pas à travailler en crèche, mais aucun ne regrette ce choix. ■

* Les CVE de Chailly et de Beaumont à Lausanne font partie de la Fondation «La Pouponnière et l'Abri», dont les premières activités remontent à 1914.



Medjait, Alexandre et Daniel ont fait le choix d'un métier souvent réservé aux femmes. Un plus pour le Centre de vie enfantine de Chailly à Lausanne, où ils apportent leur sensibilité et leurs compétences. Et un engagement permettant de briser les clichés de genre.

TÉMOIGNAGES

Medjait Kasa, éducateur et formateur dans le groupe des Moyens (enfants de 2,5 à 4,5 ans)

«Je suis originaire de Macédoine et j'ai grandi dans un village où les enfants étaient beaucoup entre eux. Adolescent, je m'occupais des plus petits, mais après cette période, je n'ai plus eu de contacts avec des enfants. J'ai fait une école professionnelle électrotechnique, car cette formation offrait plus de débouchés dans ma région», explique Medjait, éducateur et formateur. Aux prémices de la guerre qui allait ravager l'ex-Yugoslavie, le jeune homme a la possibilité de fuir le conflit en venant en Suisse: «J'avais la chance d'avoir un membre de ma famille arrivé ici avant moi, et j'ai pu le rejoindre en 1991.» Medjait travaille quelques années dans la viticulture et apprend la langue, avant de chercher une nouvelle voie professionnelle. «Une fois la décision prise de rester ici, j'ai commencé à réfléchir au domaine vers lequel je souhaitais m'orienter et suis allé voir une psychologue du travail.» Le secteur social semblait être celui qui lui correspond le mieux, Medjait effectue un premier stage dans le milieu hospitalier, puis un second dans la petite enfance, qui le décide à devenir éducateur. Il commence alors la formation de trois ans et a 30 ans lorsqu'il obtient son diplôme.

«A cette époque, les hommes étaient encore plus rares qu'aujourd'hui, mais je me suis retrouvé dans la première classe qui en comptait deux.



Un accueil chaleureux et joyeux au Centre de vie enfantine de Chailly, qui a une longueur d'avance en matière de représentation masculine dans le domaine de la petite enfance.

Pendant les stages, j'ai d'abord été le seul homme, avant de me retrouver dans des structures où nous étions deux ou trois. Les éducatrices voyaient la présence d'un éducateur homme comme un enrichissement pour elles-mêmes et pour les enfants. Atterrir dans ce milieu presque exclusivement féminin, où j'étais bien accueilli, était plutôt valorisant pour moi!»

LES VALEURS D'ABORD

Ce bon accueil des éducatrices n'empêche pas le Lausannois d'adoption d'apprécier la présence de collègues masculins: «Au CVE de Chailly, où je suis depuis 2010, j'ai eu la chance d'être quelque temps dans le même groupe qu'Alexandre et cela m'a beaucoup plu. Entre hommes, on a des affinités différentes, et j'apprécie de pouvoir partager mon quotidien professionnel avec un collègue masculin. Toutefois, pour mon premier emploi et les suivants, je cherchais avant tout un lieu dont les valeurs correspondaient aux miennes, et ce n'est pas la présence d'hommes dans une structure qui a guidé mes choix.»

Il ajoute que, sur ses vingt ans de carrière, il n'a eu que deux fois où des parents ont émis le souhait que leur enfant change de groupe, du fait de sa présence. «Dans les deux cas, cela s'expliquait par un vécu particulier. Après discussion entre la direction, les parents et moi-même, on a pu continuer et une fois la confiance établie, tout s'est bien passé. Quand leurs enfants ont quitté le groupe, les parents nous ont même remercié de ne pas avoir accédé à leur demande.»

DOMMAGE QU'IL N'Y AIT PAS PLUS D'HOMMES

«Au niveau de la répartition des tâches dans l'équipe, il y a une concertation. Je vais aussi jouer à la poupée et faire des coiffures, même si ce ne sont pas les mêmes que lorsqu'une de mes collègues s'en charge! Ce n'est pas parce que je fais cela moins bien que je vais éviter de le faire», note encore Medjait.

Vingt ans d'activité, principalement avec des enfants de la tranche d'âge 2,5 ans à 4,5 ans n'ont pas entamé l'enthousiasme de l'éducateur, qui semble doté d'une patience à toute épreuve: «Je ne me lasse absolument pas avec les années, j'ai toujours autant de plaisir, mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'hommes dans le métier. C'est une profession peu valorisée, regretté le jeune quinquagénaire. Et traditionnellement, on associe plutôt les femmes à tout ce qui touche aux enfants en bas âge. J'espérais que le nombre d'hommes augmente avec le temps, mais ça reste insignifiant, malheureusement.»

UNE PRÉSENCE QUI TEMPORISE LES RELATIONS ENTRE FEMMES

Emilie, éducatrice au CVE depuis 2012, regrette également que si peu d'hommes s'orientent vers cette profession: «Les relations entre collègues féminines peuvent rapidement devenir conflictuelles, et la présence d'un homme permet de les temporiser. Une personnalité aussi calme que Medjait apaise d'autant plus les choses!» s'exclame la native de Nancy. «Dans les activités, avoir une figure masculine est très positif pour les enfants, et on se complète. On a chacun nos attirances pour certaines activités, Medjait et moi par exemple aimons sortir en forêt, alors que certaines de mes collègues le font moins volontiers.» ■

Alexandre Archimi, éducateur depuis treize ans, au CVE de Chailly depuis 2009

«M'orienter dans ce métier n'était pas une évidence, explique Alexandre, éducateur et jeune père de famille. J'ai mis du temps à savoir ce que je voulais faire dans la vie, et je m'étais finalement lancé dans un CFC d'employé de commerce, histoire d'avoir un papier pour entrer dans la vie active. J'avais beaucoup de liens avec mes petits-cousins et, étant doué en orthographe, j'aids une amie à corriger ses travaux durant sa formation d'éducatrice. Cela m'a donné envie de me lancer dans la même voie.» Le jeune homme commence alors par faire des remplacements au CVE de Beaumont à Lausanne, tout en travaillant comme employé de commerce à Nyon.

«Au début, j'étais le seul homme, et ensuite nous étions trois, dont Medjait, que je connais depuis treize ans. Comme employé de commerce ou dans la petite enfance, je n'ai pas rencontré beaucoup d'hommes sur ma route! Cela ne m'a toutefois jamais dérangé, car être entouré de collègues femmes m'a toujours plu. La société évolue heureusement, et la présence d'un homme est davantage perçue comme un atout. C'est bien vu et bien accepté, de manière générale», se réjouit le trentenaire.

ÊTRE PÈRE SEMBLE VALIDER MES COMPÉTENCES

«Il y a un an et demi, je me suis décidé à travailler en nurserie, chose que je n'aurais jamais envisagé avant de devenir père! En étant parent, on fait un peu partie d'un groupe, et je remarque que des parents semblent rassurés d'apprendre que je suis aussi. C'est comme si être père validait d'autant plus mes compétences», constate l'éducateur, dont la fille aura bientôt 4 ans.

«Je suis toujours ravi d'accueillir les bébés le matin, et le lien qui se crée, c'est assez magique. Je n'entre pas dans les stéréotypes et préfère chanter que manier le marteau, mais je pense que cela n'a rien à voir avec le fait que je sois un homme, les centres d'intérêt varient simplement d'une personne à l'autre.» ■

Daniel Kadima, 21 ans, apprenti de 1^{re} année chez les Moyens

Né en Suisse et originaire du Congo, Daniel est le cadet d'une fratrie de six. «Comme j'ai une grande famille, avec beaucoup d'enfants, je me suis beaucoup occupé de mes neveux et de mes cousins. Voyant que j'étais à l'aise avec les enfants, mes frères et sœurs m'ont encouragé dans cette voie. Devenir éducateur n'était toutefois pas mon idée de départ. Je m'étais d'abord intéressé à la vente d'articles de sport, comme je suis aussi footballeur, mais j'ai vite réalisé que c'était compliqué, surtout au niveau des horaires, et je voulais trouver un métier qui me plaît vraiment.»

UN CHOIX PAS ÉVIDENT POUR MES PARENTS, VU MA CULTURE

Daniel effectue alors un stage, puis un préapprentissage au CVE de Beaumont. «Travailler avec des enfants m'a tout de suite plu, mais pour mes parents, mon choix n'était pas évident, vu ma culture. Maintenant heureusement, ils sont très contents et me soutiennent énormément.»

«Avoir comme formateur un homme comme Medjait, qui est déjà là depuis longtemps, me permet d'avoir un modèle, de savoir comment me comporter», explique celui qui est aussi milieut de terrain du FC Echallens.

«Ça se passe aussi très bien avec les collègues femmes, c'est même drôle parfois. Être un jour dans un groupe où il n'y aurait pas d'hommes ne me dérangerait pas, même si c'est une autre façon de faire. En ce qui concerne les parents, j'ai parfois senti une réticence de la part de certains, du fait que je suis un homme, mais notre rôle est aussi de les rassurer, on essaie de dialoguer. Heureusement, je n'ai pas rencontré de problèmes particuliers par rapport à cela.» ■